

## DECISION DU DIRECTEUR N° 367/2021

**Tarification / Prix de vente des cartes touristiques de Port-Cros, Porquerolles et du Cap Lardier aux partenaires du Parc national**

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros accorde à ses partenaires une remise sur les produits suivants :

Code	Intitulé	Prix vente TTC Public	Prix de vente TTC « Revendeurs » 1 à 200 cartes	Prix de vente TTC « Revendeurs » 201 cartes et plus
DOCCAR025	Carte de Port-Cros (édition 2020)	3,00	1,25	1,00
DOCCAR027	Carte de Porquerolles (édition 2021)	3,00	1,25	1,00
DOCCAR030	Carte du Cap Lardier (édition 2020)	3,00	1,25	1,00

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, dans la limite des stocks disponibles.

A Hyères, le 08/03/2021

Le directeur

Marc DUNCOMBE

Par délégation  
Le Directeur Adjoint  
François VICTOR



**La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).**